



Bagnolet le 6 décembre 2019

COMITE DIRECTEUR – 23 novembre 2019

FFKMDA

38, rue Malmaison
93170 - BAGNOLET

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Christian **ROBERT**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**,
Jean-Luc **GUETROT**, Aurélie **RZASA**,

Alain **ARGENTIN**, Anissa **BENADDA**, Bruno **BRIAND**, Hervé **COUTELAS**, Emmanuel **DELAMPER**,
Philippe **DELIAC**, , Brice **HOARAU**, Achwak **NASSER**, Kouider **SABOUR**,

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Elisabeth **CONFORTINI**, Régis **DUBOIS**, Serge **GUILHOU**, Angélique **PITOT**, Nabil **MAZARI**, Erick
ROMEAS, Jean-Bernard **SAUTRON**, Patrick **VIGNAU**, Haykail **ZAEIR**.

Invités :

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS**, DTN Adjoint, Anthony **VIERA**,



Le Président, Nadir Allouache, ouvre la réunion en évoquant les résultats enregistrés par les équipes de France.

Globalement, le Muaythai obtient sur la saison un classement honorable mais les résultats en kick sont d'un moins bon niveau.

Il est à nouveau évoqué l'élaboration d'une charte pour les membres d'une Equipe de France. Le contrôle sur l'activité des membres de l'Equipe de France n'est pas seulement éthique. Il est aussi le moyen de préserver la santé des combattants en faisant respecter les temps de récupération. A cet effet, le passeport numérique qui va prochainement être mis en place pour les Equipes de France aura pour objectif d'avoir une vision transversale des participations aux différentes compétitions (y compris celles d'autres disciplines).

Il est également évoqué dans ce préambule l'émergence de nouvelles structures qui se veulent concurrentes à la FFKMDA et le problème spécifique du Full contact qui est moins pratiqué que par le passé.

Il faut mettre plus de soin dans l'organisation des compétitions fédérales en mettant l'accent sur les détails (médailles et trophées, décorations des gymnases, accueil...). Ce sont ces différences qui particularisent la fédération délégataire des autres structures.

1. Validation du PV du CD du 21 septembre 2019

Le PV du CD du 21 septembre ne fait l'objet d'aucune modification.

Voté à l'unanimité

2. Règlements

- Précisions sur la délivrance des titres en cas de forfait

Le personnel fédéral notamment, subit régulièrement la pression de clubs (ou de parents) qui ont fait le déplacement pour accompagner des sportifs aux championnats de France (ou même aux régionaux) et qui se retrouvent sans adversaire au moment de la pesée. Ces derniers réclament a minima comme dédommagement, le titre et la médaille.

Pour rappel : le service compétitions de la FFKMDA doit établir tout au long de la saison un suivi des clubs dont le comportement est répréhensible notamment sur ces questions d'absence inopinée, les faits seront rapportés à la Commission de discipline qui décidera de la suite à donner.

Après discussions, le Comité Directeur décide :

Pour que le titre de Champion(ne) de France amateur en plein contact (sur ring) soit attribué, 2 conditions obligatoires sont à respecter :



- ❖ avoir fait au moins 1 combat depuis le début de la saison en cours dans ledit championnat (sélection de ligue ou phase nationale), dans la même catégorie d'âge, même catégorie de poids et la même discipline.
- ❖ s'être pesé(e) sur le lieu de la compétition finale lors de la pesée officielle.
 - a) Les athlètes uniques lors des phases finales qui ont été prévenus par la fédération et informés de l'inutilité de se déplacer pourront obtenir le titre sur demande s'ils ont boxé au niveau ligue.
 - b) Ces dispositions ne s'appliquent pas en assaut (éducatif)

En championnat de France et en cas de forfait inopiné de l'adversaire :

Plein contact : pas de titre, pas de médaille

Voté à la majorité

Assaut : titre et médaille

Voté à l'unanimité

- Interdiction des galas aux cadets 2^e année (Rappel) - Point d'information sur l'interdiction du Kids trophy III de l'ASPTT.
Le DTN rappelle le contexte de l'interdiction d'un gala organisé par l'ASPTT et qui ne répondait pas aux exigences règlementaires.
Hors délai, le plateau programmait de plus des cadets 2^e année en plein contact.
Albert PERNET rappelle que le dernier rempart pour faire respecter la réglementation est le superviseur. Nos superviseurs doivent être formés, recyclés et incorruptibles.

Il est rappelé à l'occasion de la discussion la prochaine mise en place du passeport électronique inter-fédéral (Savate, Boxe et FFKMDA) dont l'objectif est le suivi des combattants (notamment les licenciés multi-fédérations). L'harmonisation des temps de récupération et le suivi des KO sont au centre de ce processus.

Le prestataire informatique du Ministère se mettra prochainement en relation avec Supralog afin d'isoler le groupe (Equipe de France, pro ?) qui bénéficiera à titre expérimental de ce nouvel outil.



3. Organisations des compétitions entre clubs – Challenges

Devant les débordements d'organisateur peu scrupuleux, la FFKMDA en était arrivée à devoir interdire en bloc toutes les compétitions inter-clubs dont l'organisation n'était pas cadrée pour préserver la sécurité des sportifs et le respect des règlements sportifs. Avec la demande accrue des clubs et l'agrandissement des territoires, la nécessité « d'occuper » le terrain en créant plus d'animation sportive est devenue incontournable pour satisfaire nos licenciés.

Laurent BOIS a préparé un cahier des charges proposant la possibilité de rencontres entre clubs qu'il soumet aux discussions du Comité Directeur.

- Le nom de ces rencontres devient « Challenge de clubs ».
- Ils sont placés sous la responsabilité de l'organisateur et sur le plan sportif d'un superviseur qui est au minimum BJAN.
- La compétition qui ne prévoit que des **assauts** (jamais de plein contact) est soumise à déclaration (pas à autorisation) auprès du Comité départemental ou de la ligue. La ligue fait remonter l'information à la FFKMDA.
- Tous les participants doivent être licenciés.
- Il peut y avoir un rendu de décision mais le résultat de l'assaut ne figure pas dans le passeport sportif car la rencontre n'est pas une compétition officielle de la FFKMDA.
- Dans le cas où il y a rendu de décision, un staff arbitral complet est obligatoire.
- La présence d'un médecin est obligatoire.
- La mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Le Comité Directeur est enthousiaste devant cette décision.

Voté à l'unanimité

4. Certificats médicaux

- Patrice Santero présente l'évolution programmée du cadre réglementaire. A partir du 1^{er} septembre 2020 les certificats médicaux ne seront plus obligatoires pour les mineurs. Cette mesure s'entend pour les licenciés mineurs détenant une licence loisir ou une licence compétiteur et ne pratiquant que le tatami. Pour les compétiteurs mineurs en plein contact, le cadre défini dans le règlement médical reste en vigueur.
- Précisions sur les incompréhensions dans les règlements sportifs. Afin de lever des incompréhensions dans les règlements sportifs et de lisser tous les règlements de toutes les disciplines il est proposé que les points médicaux desdits règlements renvoient au règlement médical sans autre précision.



5. Grades

L'obligation de détenir un grade dès 2020 pour accéder à certaines formations et certaines compétitions a amené le Comité directeur à réfléchir sur l'attribution de grades par équivalence (noirs pour le Kick, marron pour le Muaythaï) pour les diplômés détenteur d'un BMF2 et au-dessus dument licenciés pour la saison en cours. Cette mesure est prise pour légitimer et valoriser le travail des encadrants.

- La campagne de délivrance des grades par équivalence sera ouverte dès à présent et jusqu'à juillet 2020.
- Les grades seront délivrés sur demande à l'adresse dédiée : grades@ffkmda.fr.
- Les exceptions pourront être étudiées à l'issue de la campagne.
- Les grades sont attribués en fonction de la spécialité définie sur le diplôme.
Il est possible d'obtenir un grade en Kick et un grade en Muaythaï

6. Point Equipes de France

La saison 2019 n'a pas donné les résultats escomptés. Il est constaté une énorme marge de progression.

En Muaythaï les résultats globaux sont satisfaisants mais étroitement liés aux résultats exceptionnels et réguliers de quelques individualités.

En Kick boxing, le niveau international est très élevé et les boxeurs français ont été très en dessous de la moyenne.

Le constat donne lieu à des discussions qui déboucheraient sur des choix stratégiques différents en concentrant les moyens sur des petits effectifs mieux armés.

L'idéal serait que la FFKMDA puisse préparer une équipe de France B qui pourrait s'aguerrir sur des compétitions internationales à moins fort enjeu.

Le président est en train de travailler pour établir des échanges avec les pays limitrophes afin d'augmenter le nombre de compétitions internationales.

La Russie, la Biélorussie, l'Ukraine, se sont également montrées intéressées par ces échanges

7. Arbitrage

L'arbitrage progresse même si beaucoup reste à faire. Une meilleure ambiance règne entre les arbitres.

Les formations/recyclages organisés tant au niveau régional que national portent leurs fruits. Elles participent à renforcer les compétences des arbitres mais aussi à créer de la cohésion.

Il faut absolument augmenter le vivier des arbitres expérimentés et actifs. A ce titre, les organisations des challenges entre clubs seront un levier efficace.

Cette année, il n'y aura pas de séminaire d'arbitrage mais aux mêmes dates un séminaire CTL et Formateurs.



8. Comités départementaux

Le sujet récurrent des Comités départementaux est à nouveau abordé, tant il devient essentiel pour un développement harmonieux et pérenne dans les territoires.

Les nombreux problèmes déjà listés sont à nouveaux évoqués :

Les ressources humaines sont un des nœuds du problème. Les bénévoles sont de moins en moins nombreux et de plus en plus pressés par les obligations et les responsabilités qu'imposent la gestion et le management des associations.

Le comité Directeur décide d'engager 2 salariés supplémentaires à la FFKMDA qui auront pour missions de structurer les territoires.

Par ailleurs le problème de la gouvernance et du fonctionnement des Comités départementaux doit être décidé en Comité Directeur puisque ce sont des organismes déconcentrés de la FFKMDA :

La question du vote en AG fédérale, des reversions de licences, de la représentation du comité au niveau de la ligue, de ses missions, autant de questions qui nécessitent un vrai travail de fond.

Il est proposé qu'une commission soit créée afin de travailler sur le mode de fonctionnement de ces structures. Elle sera constituée de :

Laurent BOIS, Jean-Luc GUETROT, Christian ROBERT, Florian MULLER, Rudy NUNES, Albert PERNET et Nicole SOLA.

Les deux questions sur le recrutement de deux salariés et la constitution d'un groupe de travail sont :

Votées à l'unanimité

9. Questions diverses

a) Rajout d'un 3^e round en Muaythaï dans les épreuves n'en comportant que 2.

Bruno Briand propose que soit étudié le rajout d'un 3^e round dans les épreuves Muaythaï n'en comportant que 2 quitte à en réduire la durée, afin d'avoir une meilleure acceptation des décisions.

Cette proposition est retenue pour être proposée au vote lors du prochain Comité Directeur.

b) Point sur l'attribution des subventions CNDS

Christian Robert interroge la FFKMDA sur l'attribution des subventions de l'ANS.

En effet, le budget de la ligue PACA é été fortement amputé suite à une attribution qu'il trouve injuste : des clubs de sa région ont perçu d'importantes sommes alors que la ligue ne peut organiser tout ce qu'elle avait prévu du fait de la dévalorisation de la subvention accordée (2/3 de moins que l'année dernière)



Il est rappelé à Christian ROBERT comment s'est fait l'arbitrage et comment l'ANS a retoqué la fédération pour avoir « trop bien » doté les ligues. L'attribution des subventions accordée aux ligues a partout été revu à la baisse et toutes les grosses ligues ont subi le même préjudice (la ligue Ile de France a par exemple, encore plus perdu que PACA).

Nicole SOLA insiste sur le désengagement de l'état et sur le fait que l'année prochaine le budget des subventions à distribuer ne sera pas réévalué. Par ailleurs, sans doute, la FFKMDA aura plus de demandes à satisfaire, il faut donc se préparer à voir ces aides encore diminuer.

Christian Robert souhaite que les ligues aient un droit de regard sur les attributions faites dans leurs territoires.

Emmanuel de Lamper aimerait que les ligues qui le demandent, puissent avoir un état des subventions attribuées.

c) Point sur les compléments de reversions liés aux actions ciblées.

Plusieurs membres du Comité Directeur font état de leur ressentiment face aux reversions liées aux actions ciblées.

Une ambiguïté dans la compréhension des écrits a laissé penser que quel que soit le montant dépensé pour organiser une action ciblée, la reversion serait de 0,50 cts par licencié.

Il ne peut être subventionné une action qu'à hauteur des dépenses réelles réalisées et jusqu'à 0,50 cts par licencié. Cette disposition est critiquée mais a été votée.

Fin des débats : 17 heures